



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**Troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique (DDIA III)**

Point sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)

Rapport du Directeur général

Dans sa décision IDB.46/Dec.13, le Conseil du développement industriel a prié le Directeur général de rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale, ainsi qu'au groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Le présent rapport, qui actualise le dernier rapport périodique publié sous la cote IDB.49/13, doit être examiné parallèlement aux informations sur la DDIA III figurant au chapitre 7 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2020* et à la note du Secrétaire général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) (A/74/199).

I. Introduction

1. En juillet 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 70/293, par laquelle elle proclamait la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Ainsi, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et, en particulier, l'ONUDI ont été priées d'élaborer le programme de la DDIA III et d'en diriger la mise en œuvre. L'ONUDI a par ailleurs été invitée, par cette résolution, à renforcer l'assistance technique qu'elle apportait aux pays africains. Elle a également été invitée à intensifier, si nécessaire, ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et à promouvoir les relations nécessaires pour mettre en place des initiatives communes en faveur de l'industrialisation.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)

2. Au cours de la période examinée, les principaux partenaires de la DDIA III ont validé, lors d'un atelier qui s'est tenu en septembre 2020, la Feuille de route commune pour la DDIA III, qui est un cadre programmatique de mise en œuvre de la résolution 70/293, ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation qui lui est associé. Cette feuille de route s'articule autour de six objectifs et de 32 domaines d'action stratégiques. L'atelier a été l'occasion d'examiner la nécessité de créer et de mettre en service rapidement, au sein de l'ONUDI, un secrétariat pour la DDIA III.

3. En janvier 2021, le secrétariat de la DDIA III a été créé au sein de l'ONUDI et une administratrice de programme (hors classe) a été recrutée pour le diriger. Le recrutement s'est poursuivi au cours de l'année, donnant lieu notamment au détachement d'un administrateur de programme par le Gouvernement chinois. Le Gouvernement japonais continue de soutenir les activités menées par l'ONUDI au titre de la DDIA III et par le secrétariat de la DDIA III, notamment dans le cadre d'un projet auquel participe une fonctionnaire détachée par le Bureau de promotion des investissements et de la technologie de Tokyo. Les principales fonctions du secrétariat de la DDIA III consistent notamment, mais pas exclusivement, à coordonner l'élaboration et l'exécution des programmes conjoints de la DDIA III avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des partenaires, dans le cadre de ses activités prioritaires de promotion des partenariats et de mobilisation de ressources ; à faire connaître les activités menées dans le cadre de la DDIA III et à communiquer à leur sujet ; à élaborer et à gérer des connaissances liées à l'industrialisation de l'Afrique ; à organiser des forums mondiaux sur des thèmes importants ; à mettre au point et à encadrer des initiatives spéciales, notamment celle des défenseurs de la cause de la DDIA III, qui est soutenue par un certain nombre de chefs d'États africains ; et à établir les rapports annuels sur la DDIA III que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente à l'Assemblée générale.

4. En 2021, les travaux menés dans le cadre de l'initiative de collecte de données, lancée en mai 2020, visant à dresser un tableau complet des programmes et projets mis en œuvre en faveur de l'industrialisation de l'Afrique ont progressé. Les informations recueillies jusqu'à septembre 2021 ont été analysées. Un rapport initial a été établi, qui devrait être diffusé auprès des différentes parties prenantes d'ici à la fin de l'année. Dans l'ensemble, cette initiative permettra de repérer les lacunes des projets en cours, de définir les nouvelles mesures à prendre et de promouvoir les relations nécessaires pour mettre en œuvre des interventions communes à mener dans le cadre de la DDIA III. Elle devrait, à terme, contribuer à l'élaboration d'une base de données complète associée à un système d'information, à l'usage de diverses parties prenantes.

A. Renforcement de l'assistance technique de l'ONUDI

5. Conformément à la résolution 70/293, l'ONUDI a continué à renforcer l'assistance technique qu'elle apportait aux pays africains, notamment par la mise en œuvre de programmes de partenariat pays (PCP). Le nombre de PCP mis en œuvre en Afrique a augmenté, passant de sept à neuf, depuis le démarrage de celui de la République-Unie de Tanzanie, en octobre 2020, et de celui du Kenya, à titre volontaire, en janvier 2021. Les sept autres PCP (pour la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie) se sont poursuivis, et en sont à différents stades. En avril 2021, l'Égypte et l'ONUDI ont signé un PCP quinquennal de 172 millions d'euros axé sur la politique et la gouvernance industrielles, la promotion des investissements et l'industrie verte. Entre février et mai 2021, trois des quatre parcs agro-industriels intégrés créés en Éthiopie avec l'assistance de l'ONUDI ont été inaugurés.

6. Au niveau national, les exemples suivants de projets en cours de mise en œuvre en Afrique donnent une vue d'ensemble de la diversité des domaines concernés par les interventions de l'ONUDI :

a) Développement de l'agrobusiness : au Soudan, un projet de 2,2 millions de dollars a été lancé pour soutenir le développement de la chaîne de valeur agricole, créer des emplois dans les zones rurales et élargir l'accès aux services financiers. Un entrepôt frigorifique a également été construit pour stocker les produits horticoles frais. Ce projet vise à atteindre 3 000 bénéficiaires. Au Mozambique, un projet de 4,1 millions d'euros destiné à améliorer le développement de la chaîne de valeur du café a été mis en œuvre pour permettre aux petits exploitants agricoles de mieux gagner leur vie ;

b) Renforcement des capacités commerciales et promotion des investissements : début 2021, l'ONUDI a commencé à mettre en œuvre un programme de 8 millions d'euros axé sur la promotion des investissements au moyen du renforcement des capacités institutionnelles des organismes de promotion des investissements au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Sénégal et en Zambie. Au Mozambique, elle a continué à mettre en œuvre un projet de 6,8 millions de dollars financé par l'Union européenne et destiné à soutenir les chaînes de valeur prioritaires des fruits transformés, des fruits à coque, des graines oléagineuses, des huiles essentielles, des crustacés, des mollusques et du poisson ;

c) Industrie 4.0 : l'ONUDI a soutenu l'utilisation d'un modèle d'apprentissage automatique pour la cartographie des espèces d'acacia afin d'améliorer la performance du secteur agricole et des chaînes de valeur associées en Namibie. En août 2020, le laboratoire cosmétique de la Ghana Food and Drugs Authority a reçu des lunettes intelligentes pour effectuer une évaluation virtuelle et obtenir une assistance à distance. En juin 2021, l'ONUDI a lancé le premier pôle de création d'Éthiopie pour soutenir l'industrie de la création et l'esprit d'entreprise. Ce pôle donnera accès à des instruments numériques, notamment des imprimantes 3D, des découpeuses laser et des bibliothèques numériques, et encouragera les paiements numériques ;

d) Énergies renouvelables et efficacité énergétique : le Réseau consultatif pour le financement privé poursuit ses activités en Afrique subsaharienne en fournissant à des entrepreneurs un accompagnement professionnel individualisé sur l'adaptation aux changements climatiques et les énergies propres. À ce jour, il a apporté son concours, au niveau mondial, à 126 projets qui ont donné lieu à des investissements d'un montant de 1,7 milliard de dollars. L'ONUDI a également élargi le réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables depuis l'approbation officielle, en juin 2021, de la création d'un centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour l'Afrique centrale, qui sera situé à Luanda, en Angola ;

e) Environnement : l'ONUDI a obtenu un cofinancement de plus de 80 millions de dollars pour un projet de 7 millions de dollars financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en faveur d'une économie circulaire dans le secteur du plastique au Ghana. Grâce à un financement du Japon, elle a mené des études sur la chaîne de valeur des plastiques en Égypte, au Kenya et au Nigéria afin de mettre en évidence les lacunes et les besoins auxquels il fallait remédier aux fins de la promotion d'une économie circulaire pour les plastiques. En Afrique du Sud, elle a contribué à l'élaboration d'un plan d'action visant à promouvoir la production locale de produits durables de remplacement du plastique ;

f) SARS-CoV-2 : pour aider les pays à atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, différents projets ont été mis en œuvre dans le domaine des produits pharmaceutiques. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Kenya, Madagascar et le Nigéria ont reçu un soutien pour la production locale de matériel médical et d'équipements de protection individuelle. Un projet axé sur la gestion des déchets médicaux a été lancé en Afrique du Sud. En collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la santé, l'ONUDI élabore et coordonne un programme complet

pour le secteur de la fabrication de produits pharmaceutiques dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle a également mené plusieurs études sur les répercussions de la COVID-19 sur ce secteur, dont les résultats apporteront une contribution essentielle à l'édition 2022 de son rapport sur le développement industriel.

B. Partenariat et collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes

7. L'ONUDI a continué de soutenir les travaux menés par la CEA sur l'élaboration de stratégies nationales et régionales en vue de la mise en service de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Quarante et un pays, dont 21 parmi les moins avancés, et quatre communautés économiques régionales sont à différents stades d'élaboration de ces stratégies, qui recensent les domaines présentant un intérêt national et les interventions permettant de garantir que les pays et les régions participent pleinement à l'accord et en bénéficient. Par ses activités d'assistance technique, l'ONUDI devrait jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces stratégies.

8. L'ONUDI et la CEA ont commencé à collaborer sur un projet pharmaceutique qui s'inscrit dans le cadre de la ZLECAf et vise à rendre l'accès à des médicaments sûrs plus facile et plus viable sur le plan économique, et à concrétiser le Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. L'ONUDI a prêté son concours à l'inspection des installations et sites de production. L'initiative pilote propose de localiser la production et de grouper les achats ainsi que d'harmoniser le cadre réglementaire et le dispositif de contrôle de la qualité. Les pays participants sont les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Rwanda, les Seychelles et le Soudan.

9. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action commun de l'ONUDI et de l'Agence de développement de l'Union africaine, l'ONUDI collabore avec cette dernière et avec l'Agence japonaise de coopération internationale et le Boston Consulting Group pour concevoir et mettre en œuvre un programme d'accélération pour des solutions locales du secteur privé capables de doter l'Afrique de capacités accrues pour réagir face aux futures épidémies, l'accent étant mis en premier lieu sur le secteur de la santé. Dans sa phase expérimentale, l'initiative vise à renforcer la résilience de l'Afrique face à la pandémie, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'Agence de développement de l'Union africaine collabore également avec l'ONUDI et d'autres parties prenantes pour mettre au point des lignes directrices sur la création et le développement de parcs agroalimentaires intégrés dans toute l'Afrique. Ces lignes directrices présentent des pratiques de référence et des outils destinés à aider les États Membres et les partenaires sur des questions relatives à la planification, à l'exploitation, au financement et à la gestion des parcs industriels.

10. L'ONUDI, la CEA et la Banque africaine de développement (BAfD) ont entamé une collaboration pour recenser les initiatives, politiques et stratégies menées sur le continent dans le domaine de l'innovation et du numérique, et les parties prenantes qui y sont associées, le but étant d'améliorer la coordination, de dégager d'éventuelles synergies et de contribuer à l'amplification des initiatives novatrices menées dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine. L'objectif général de cette stratégie est « de mettre à profit les technologies numériques et l'innovation pour transformer les sociétés et les économies africaines afin de promouvoir l'intégration de l'Afrique, de générer une croissance économique inclusive, de stimuler la création d'emplois, de combler la fracture numérique et d'éliminer la pauvreté pour permettre le développement socioéconomique du continent et veiller à ce que l'Afrique s'approprie des outils modernes de gestion numérique ».

11. En mars 2021, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'ONUDI et Conservation International ont annoncé la deuxième phase du programme planetGOLD, financé par le FEM, qui vise à faire de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or un secteur plus sûr, plus propre et plus rentable. Cette deuxième phase devrait s'appuyer sur les travaux menés au cours de la première, qui avaient notamment consisté à examiner le cadre stratégique de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or, à recenser 3 000 mineurs artisanaux répondant aux conditions requises pour bénéficier d'un soutien, à étudier les possibilités de financement, à concevoir une usine de traitement sans mercure et à analyser le marché et la chaîne d'approvisionnement de l'or. Au Burkina Faso, l'ONUDI a continué d'œuvrer à l'élimination du mercure dans le secteur en encourageant l'intégration de ses activités dans le secteur formel, le financement et l'accès aux marchés internationaux de l'or, la formation et la transposition des meilleures pratiques à une plus grande échelle, et la sensibilisation et le transfert de connaissances.

12. Dans le cadre du programme d'industrialisation conjoint de la Zambie et du Zimbabwe qui est en cours d'élaboration sous l'égide du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'ONUDI a fait, en août 2021, à la demande du COMESA, un exposé technique sur son expérience en matière de conception et de mise en service de parcs agro-industriels intégrés en Afrique. Ces informations devraient permettre de déterminer la voie à suivre pour la création d'un parc agro-industriel commun prévue dans le cadre de ce programme conjoint. L'ONUDI fournira une assistance technique pour l'étude de faisabilité et les activités de suivi. Ce programme industriel conjoint, qui fait partie du plan d'action mené par l'ONUDI et le COMESA dans le cadre de la DDIA III, pourrait être reproduit au-delà de la Zambie et du Zimbabwe. Les autres partenaires associés aux programmes sont, entre autres, la CEA et la BAfD.

13. Après la validation, en septembre 2020, de la Feuille de route commune pour la DDIA III et du cadre de suivi et d'évaluation qui lui est associé par les institutions partenaires de la DDIA III, l'ONUDI a commencé à élaborer des plans de travail sous-régionaux conjoints avec le COMESA, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

14. Au cours du premier semestre de 2021, l'ONUDI et la Commission de l'Union africaine ont entamé, à l'échelle continentale, une étude visant à recenser les chaînes de valeur régionales. La nécessité de cette étude a été réaffirmée lors de la troisième réunion du comité technique spécialisé des Ministres du commerce, de l'industrie et des minéraux de la Commission, qui s'est tenue du 31 août au 3 septembre 2021. Le comité a expressément demandé à la Commission de s'unir aux communautés économiques régionales, à Afreximbank, à la BAfD, à la CEA, à l'ONUDI et aux autres parties prenantes concernées pour mener cette étude. L'objectif escompté de l'étude est qu'elle contribue à un développement industriel inclusif et durable. L'un des principaux résultats que l'on en attend est notamment l'élaboration d'une stratégie panafricaine pour les chaînes de valeur régionales qui tire parti des possibilités offertes par la ZLECAf, qui encourage le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements, des communautés économiques régionales, de l'Agence de développement de l'Union africaine et de la Commission de l'Union africaine, et qui favorise le développement et la mise à niveau de 25 chaînes de valeur régionales (cinq dans chacune des sous-régions africaines). L'étude devrait faciliter la création d'un cadre d'industrialisation pour le continent qui tienne compte de l'évolution du contexte socioéconomique et politique en Afrique.

15. Dans la déclaration ministérielle issue de sa troisième réunion, le comité technique spécialisé des Ministres du commerce, de l'industrie et des minéraux de la Commission de l'Union africaine a demandé à cette dernière ainsi qu'à Afreximbank, à la BAfD, à la CEA, à l'ONUDI et à l'Association africaine des constructeurs automobiles d'accélérer l'élaboration d'une stratégie continentale pour la construction automobile qui tire parti des capacités industrielles existantes et encourage la mobilité dans le cadre de la ZLECAf.

16. La BAfD et l'ONUDI ont entrepris une étude sur les répercussions de la COVID-19 sur l'activité industrielle. Des enquêtes ont été menées dans des entreprises d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire, du Kenya, de Maurice, de République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sénégal, de Tunisie et de Zambie afin de donner lieu à des recherches empiriques et d'orienter la conception et la mise en œuvre de mesures de relance économique et de résilience pour le secteur industriel. Le rapport devrait être publié en 2021.

17. En juillet 2021, l'ONUDI et l'Agence de développement de l'Union africaine ont organisé un webinaire sur l'économie circulaire intitulé « Supporting Africa's Sustainable and Resilient Development » (Pour un développement durable et résilient de l'Afrique), qui visait à stimuler les chances de l'Afrique de réaliser ses aspirations en matière de développement. Ce webinaire a rassemblé des responsables de l'élaboration des politiques et de la gestion des affaires publiques ; des représentantes et représentants de secteurs multilatéraux aux niveaux continental, régional et national, notamment, mais pas exclusivement, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine ; des représentantes et représentants du secteur privé et de la société civile soucieux d'appliquer les principes de la conception circulaire aux produits ou aux services ; et des représentantes et représentants de groupes de réflexion et de centres de recherche. Les participantes et participants ont été initiés aux principes, pratiques et moyens d'intervention de l'économie circulaire et à la manière dont ceux-ci pouvaient être appliqués dans leurs travaux respectifs.

18. En mars 2021, l'ONUDI, la BAfD et le Centre du commerce international (ITC) ont organisé un webinaire sur le thème « Implementing the AfCFTA: the need for deepening private sector engagement and commitment » (La nécessité d'approfondir l'engagement et la participation du secteur privé dans le cadre de la ZLECAf). Les débats, auxquels ont participé plus de 400 personnes, ont porté sur le renforcement de la participation du secteur privé aux échanges de vues sur le commerce, les investissements et les infrastructures, sur les stratégies visant à y associer davantage les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et sur la nécessité de multiplier les partenariats pour attirer les investissements dans les secteurs prometteurs.

19. En novembre 2020, l'ONUDI a coorganisé la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, l'Agence de développement de l'Union africaine et l'initiative AfroChampions. Cette manifestation, à laquelle plus de 2 500 personnes ont participé virtuellement, a été l'occasion de débattre sur des sujets d'une importance stratégique pour l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique, notamment : l'industrie 4.0 ; les chaînes de valeur régionales ; le renforcement des capacités commerciales ; les énergies renouvelables ; l'agro-industrie ; les parcs industriels ; et l'industrie pharmaceutique. Un de ses principaux résultats a été une déclaration des participantes et participants s'engageant à continuer sur leur lancée en prenant des mesures concrètes en vue du sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique, lequel serait coorganisé par la Commission de l'Union africaine, l'ONUDI, la CEA, l'Agence de développement de l'Union africaine et l'initiative AfroChampions en novembre 2021.

20. L'ONUDI et l'ITC se sont associés à la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'ONUDI pour organiser la Journée mondiale du coton le 6 octobre 2020. Cette manifestation, qui a réuni des partenaires de poids – Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Union européenne, pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) et secteur privé – a été l'occasion d'envisager le coton comme une chaîne de valeur durable et inclusive à même de stimuler l'industrialisation et la création d'emplois.

III. Perspectives

21. Élaboration conjointe de programmes et de projets : l'élaboration conjointe de programmes et de projets restera la principale activité du secrétariat de la DDIA III. L'élaboration de programmes régionaux dans le cadre de la ZLECAf fera l'objet d'une attention particulière. La priorité sera également donnée à des programmes et projets visant à aider les pays africains à reconstruire en mieux après les dégâts causés par la COVID-19.

22. Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique : l'ONUDI continuera à jouer un rôle actif dans les préparatifs du Sommet, comme l'a demandé la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans sa décision Assembly/AU/Dec.751(XXXIII), à sa trente-troisième session ordinaire, tenue en février 2020. Le Sommet, qui se déroulera au Niger, devait initialement avoir lieu en novembre 2020, mais il a été reporté à novembre 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. L'un des principaux résultats qui en sont attendus est une décision sur un renouvellement du cadre d'industrialisation à l'échelle continentale qui prenne en compte les événements récents, tels que la pandémie de COVID-19 et le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf.

23. Poursuite de l'élaboration du panorama complet des programmes et projets exécutés par diverses parties prenantes en faveur de l'industrialisation de l'Afrique : après l'analyse des informations recueillies jusqu'en septembre 2021 à ce sujet, un rapport initial devrait être achevé et présenté comme support de connaissances au Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique.

24. Appui à la mise en place d'un observatoire de l'industrie africaine et à l'établissement du rapport sur l'industrialisation de l'Afrique et de l'indice d'industrialisation de l'Afrique : des débats ont été ouverts avec certains partenaires sur la nécessité de créer un observatoire de l'industrie africaine au niveau de la Commission de l'Union africaine. L'observatoire et l'indice devraient contribuer à éclairer la prise de décisions et aider à surveiller certains paramètres de l'industrialisation dans le cadre de la ZLECAf. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, le secrétariat de la ZLECAf, la BafD et Afreximbank ont exprimé leur adhésion à cette initiative.

25. Secrétariat de la DDIA III : une fois le secrétariat créé, de nouvelles mesures seront prises, avec l'appui de certains États Membres, pour mobiliser des ressources financières et humaines afin de faciliter l'exécution des programmes et des projets dans le cadre de la Feuille de route commune de la DDIA III.

IV. Mesure à prendre par la Conférence

26. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.